

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210315-004

du 15 mars 2021

n°004

page 1/2

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

**PRESENTS (58) :** JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LEMEUR (suppléante de J. ROY), B.HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, M.FRESNEAU, S. RAYNAUD, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, S. GUEGUEN, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, V. DESIRE, L. DUFFAULT, C.PIAULET, V. LEAU, E. BAILLY, B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), M. AMIRAUT (suppléante de P. LECLERC), A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, C. PEPIN, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. BERNARD, J. BOISSON

**POUVOIRS (14) :** G. PRINCET donne pouvoir à M. LAVRARD

B. BIET donne pouvoir à O. LANDREAU  
N. MARQUES NAULEAU donne pouvoir à O. LANDREAU  
Y. ERGÛL donne pouvoir à JP. ABELIN  
L. RABUSSIER donne pouvoir à M. LAVRARD  
JM. MEUNIER donne pouvoir à J. MELQUIOND  
C. FARINEAU donne pouvoir à T. BAUDIN  
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à J. MARECOT  
H. PREHER donne pouvoir à M.I FRESNEAU  
F. BRAUD donne pouvoir à B. ROUSSENQUE  
P. CANTINOLLE donne pouvoir à S. RAYNAUD  
D. CATHELIN donne pouvoir à JP. CONTE  
M. CHAINEAU donne pouvoir à P. ROCHER  
A. MESSAOUDENE donne pouvoir à JP. ABELIN

**EXCUSES (12) :** E. AZIHARI, M. LATUS,, A. NOËL, F. MERCHADOU, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, M. GODET, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, O. GOLA, C. MICHAUD

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Désignation de représentants GIE Acteurs Liber Accès**

*Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) « Acteurs Liber Accès » créé par délibération le 24 septembre 2007, a pour objet de permettre à ses membres de moderniser le service public en développant ensemble des outils d'administration électronique.*

*Le GIE n'ayant plus d'activité depuis des années, la désignation des représentants est un préalable indispensable à la dissolution et liquidation du groupement, aussi, il est proposé de procéder aux désignations, prévus à l'article 11 des statuts du GIE Acteurs Liber Accès, lequel prévoit que chaque membre fondateur désigne deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.*

\*\*\*\*\*

**VU** les statuts de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut,

**VU** les statuts du Groupement d'Intérêt Économique, et notamment son article 11,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20210315-004**

**du 15 mars 2021**

**n°004**

**page 2/2**

**CONSIDÉRANT** que suite au renouvellement du conseil communautaire, l'assemblée délibérante doit procéder à la désignation de ses représentants nouvellement élus dans ces syndicats mixtes et autres organismes,

**CONSIDÉRANT** que la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault est membre du GIE Acteurs LiberAccès pour le développement de ses outils numériques,

**CONSIDÉRANT** que l'article 11 des statuts du GIE Acteurs LiberAccès prévoit que chaque membre fondateur doit désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants,

**CONSIDÉRANT** que le GIE Liber Accès n'a plus d'activité depuis des années,

**CONSIDÉRANT** que plusieurs membres ont quitté le GIE Acteurs Liber Accès et que, de fait, il convient de réunir l'assemblée générale du GIE Acteurs Liber Accès afin de procéder à sa dissolution et liquidation,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner :

- deux titulaires :
  - Hubert PREHER
  - Antoine BRAGUIER
  
- deux suppléants :
  - Dominique CHAINE
  - Odile LANDREAU

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires institutionnelles et  
juridiques  
Céline NICOUD

